



Financement de la dépendance et succession

Par **kikinl**, le **19/03/2015** à **17:14**

Mes 2 parents (90 et 94 ans) ont besoin d'aide dans leur vie quotidienne

- Une assistance de vie est présente la journée, mais une garde de nuit risque d'être nécessaire avec un surcoût qui ne peut être financé par leurs retraites
- Ils disposent de biens immobiliers : 1 appartement dans lequel ils résident ; une maison en province dont ils ont l'usufruit ; un studio à Paris occupé gracieusement par un petit-fils adulte depuis plus de 10 ans. Celui-ci est au chômage et RSA.
- Question 1: que peut on faire pour qu'ils retrouvent la jouissance du studio à Paris pour le louer ? Le père de l'occupant actuel a les moyens d'acheter le studio pour y loger son fils ou de le louer pour lui. Mais ils ne s'entendent pas très bien et l'occupant ne fait pas beaucoup d'efforts pour retrouver du travail.
- Question 2: Si jamais mon frère est disposé à acheter le studio pour y loger son fils, cela est-il "rentable" d'un point de vue fiscal en cas de succession car avec les abattements, le studio pourrait être transmis sans droits de succession.
- Question 3: d'un point de vue égalitaire, cela fait plus de 10 ans que le studio est occupé à titre gratuit et que nous-mêmes sommes obligés de louer un studio pour y loger notre fille étudiante. Je ne trouve pas cela très normal.
- Question 4 : maison en province dont le frère à la nu propriété et ne fait rien pour le louer. Peut on avoir un mandat de gestion de la part de mon père pour la louer ? Comment faire pour ne pas avoir d'obstacle de la part du frère ? Peut il le contester ce mandat?
- Question 5: Nous avons fait nous-mêmes beaucoup d'avances à mon père. Que se passe-t-il en cas de décès si nous n'avons pas été remboursés ? surtout vis-à-vis de mon frère qui n'est pas très coopératif et qui habite lui aussi à l'étranger.

Je vous remercie de votre réponse